

Table des matières

Objectif de cette fiche, considérants généraux.....	1
Considérants pour la Guinée	1
Aller au consulat, communiquer avec lui.....	1
Vérification des papiers	1
Si les papiers sont en Guinée	2
Créer un compte E-KAIDI.....	2
Faire légaliser un document (jugement supplétif, acte de naissance...)	2
Obtenir une carte consulaire MIE	3
Obtenir un passeport	3
Aller plus loin	4

Objectif de cette fiche, considérants généraux

L'objectif de cette fiche est de donner les éléments essentiels pour permettre aux mineur.e.s de nationalité guinéenne de se faire reconnaître comme mineur.e.s par les juges des enfants et d'être pris en charge par l'ASE.

Il faut pour cela :

- des documents d'état civil pour lesquels la PAF (police aux frontières) émettra un avis favorable,
- si possible un document (carte consulaire ou passeport) avec photo. Sinon, la partie adverse pourra plaider que les documents d'état civil sont bons mais que rien ne prouve qu'ils sont bien ceux du jeune.

Considérants pour la Guinée

Les papiers de Guinée sont particulièrement suspects aux yeux des autorités : dissuadez les jeunes de se présenter avec des documents douteux.

Les jeunes présenteront souvent un jugement supplétif (c'est-à-dire un jugement qui supplée à l'absence de déclaration à la naissance) et sa transcription dans un Acte de Naissance.

Aller au consulat, communiquer avec lui

L'ambassade et le consulat se trouvent au 51 rue de la faisanderie Paris 75016 (entrée à l'angle de la rue, au 10 rue du Général Appert). Métro ligne 2, station Porte Dauphine (ou bien ligne 6, station Trocadéro et finir à pied en 15 min)

Communiquer par téléphone relève de la mission impossible

Vérification des papiers

Vérifiez si, lors de leur évaluation ASE, les jeunes ont présenté des documents d'état civil ou un passeport. L'ASE en a probablement gardé une copie : en présenter d'autres au juge des enfants sera forcément suspect.

Les documents de Guinée **doivent** être légalisés. Si on vous dit le contraire, la liste officielle et actualisée des documents/pays/obligations de légaliser est téléchargeable depuis ce lien :

Si les papiers sont en Guinée

Si les papiers sont en Guinée, plutôt que de demander leur envoi, commencer par demander une photo de bonne qualité.

C'est facile (par WhatsApp par exemple) et ça vous permettra de procéder à un premier examen (ne pas oublier le recto et le verso pour vérifier que le document a été légalisé).

Vous éviterez les pertes de temps et d'argent liées à l'envoi de documents inexploitable.

Créer un compte E-KAIDI

C'est la première chose à faire : l'obtention de tout document passe par l'utilisation de la plateforme E-kaidi sur :

<https://citoyens.ambaguinee.org>

La création est gratuite.

Il vaut mieux faire toute la démarche en une seule fois en ayant préparé à l'avance les fichiers à télécharger.

Les fichiers devront avoir une taille inférieure à 1 Mo : les vérifier et éventuellement les réduire à la taille voulue.

Les recto-verso (faisant apparaître les preuves de légalisation en Guinée par exemple) seront réunis sur un seul pdf (utiliser <https://smallpdf.com/fr> ou <https://www.ilovepdf.com/fr>)

Il faut :

- avoir accès à la messagerie électronique du MIE,
- saisir ses données d'état civil (date de naissance, région et ville de naissance,
- déposer les documents sur le site
 - le pdf d'une carte d'identité ou d'un passeport ou d'une carte consulaire (s'ils sont manquants, mettre l'acte de naissance),
 - une photo d'identité (jpeg).

Un identifiant/mot de passe sont créés. Pour l'identifiant, prendre par exemple prenom+nom+jjmmaa de naissance afin d'éviter les risques de doublon.

Faire légaliser un document (jugement supplétif, acte de naissance...)

Pour être reconnus en France, les papiers de Guinée devront être légalisés en France, au consulat de Guinée.

Mais ils ne pourront l'être que s'ils ont déjà été légalisés en Guinée.

En plus du compte E-Kaidi, il faudra :

- la taille du jeune (1m67 par ex)
- le scan de chaque document à légaliser
- une CB pour payer (22 €)

Aller sur E-Kaidi, entrer sur l'espace privé. Aller sur « Mes démarches » puis « légalisation de document » puis « Légalisation d'un Acte de naissance ».

Les données sont conservées mais, pour que l'icône de statut devienne positive et verte  , il faut ajouter :

- la raison de la demande (comme *reconnaissance de minorité par le JE en France*),
- la taille.

Ensuite, télécharger l'acte de naissance à légaliser (attention : moins de 1Mo) et si besoin le jugement supplétif. Tous les documents sont considérés comme actes de naissance mais numérotés.

Cocher l'acceptation des conditions du service et payer en ligne 22 € par CB ou Paypal.

Le dossier apparaît sur le site E-KAIDI dans « Mon profil ». Il porte un numéro, le paiement est marqué comme complété et il y a une « date de livraison » (5 jours après le paiement) et un indice de progression (comme 14%). Ne pas en tenir compte et aller faire légaliser sur place à l'ambassade. Se présenter le matin à partir de 9h00 avec les justificatifs de demande E-kaidi et les récupérer l'après-midi vers 15h00.

La présence du jeune n'est pas forcément obligatoire : les opérations peuvent être faites avec une procuration... parfois en insistant un peu.

Le plus opportun est souvent de faire la légalisation ET la carte consulaire en même temps.

Le jeune n'est pas obligé d'être présent pour la légalisation

Obtenir une carte consulaire MIE

ATTENTION : il y a deux rubriques sur E-KAIDI : Carte consulaire et Carte consulaire pour MIE : c'est la seconde qui nous intéresse.

Sur E-KAIDI, il faudra :

- Réserver une date,
- Indiquer la taille du jeune (1m67 par ex),
- Renseigner les coordonnées de l'association (avec SIRET ?),
- Déposer des copies (< 1Mo) du jugement supplétif d'acte de naissance : **Jugement supplétif** tenant lieu d'acte de naissance **et sa transcription** légalisés au ministère des affaires étrangères,
- Déposer une copie du Jugement de tutelle OU **certificat d'hébergement** OU **certificat de scolarité**,
- Une CB pour payer (27 €).

Le délai pour le rdv peut varier de quelques jours à quelques mois.

Si le délai est trop long, attendre quelques jours et essayer à nouveau.

Le jeune n'a pas à être présent. Le rdv donné est fictif, la carte est délivrée après cette date. Elle peut être envoyée par la poste ou quelqu'un peut venir la chercher avec une procuration.

Attention : il peut se passer plusieurs semaines entre le moment où la carte est indiquée "en cours d'envoi" sur le compte E-kaidi et sa réception.

Si on est dans l'urgence, il n'est pas nécessaire d'attendre l'arrivée des papiers d'état civil du pays. Il est possible de faire les premières démarches sur E-kaidi à partir de photos des papiers reçues par WhatsApp (création du compte E-kaidi, demande de légalisation et demande de carte consulaire) puis de se rendre au consulat dès que les papiers sont arrivés et la date de rdv échue.

Obtenir un passeport

Prise de rdv : Les prises de rdv ont lieu tous les 6 mois actuellement (mais avec l'ambassade de Guinée tout change beaucoup ! Avant c'était tous les mois, puis c'est passé à un an, actuellement c'est tous les 6 mois). Il faut guetter les communiqués sur le site de l'ambassade.

Il y a énormément de monde qui veut prendre rdv : ils partent en 10 mn une fois la plateforme ouverte.

Donc le jour J, s'armer de patience et être devant son ordinateur pour guetter l'ouverture du calendrier des rdv (entre 9h et 17h normalement).

Marche à suivre:

Aller sur le site EKAIDI

Aller sur RDV passeport

Rentrer une adresse mail puis les informations sur le demandeur (il est demandé le numéro de la carte consulaire donc cette dernière est obligatoire pour prendre le rdv passeport)

Faire ces démarches les jours avant la date d'ouverture de la prise de rdv

Le jour J, aller sur la page calendrier, si ce n'est pas ouvert, revenir sur le demandeur en cliquant sur précédent puis rafraîchir la page calendrier le plus souvent possible (toutes les 5 mn par exemple).

L'idéal est d'être nombreux à être en alerte pour pouvoir se prévenir dès que c'est ouvert (quand les rdv sont au vert)

Cliquer sur le jour et la plage horaire choisis.

On reçoit une confirmation par mail du rdv avec tous les renseignements nécessaires

Paiement sur le site loubaservices

Une fois le rdv obtenu, on reçoit un mail avec un lien pour le paiement. Il faut aller sur le site Loubaservices.com pour recevoir un code à 6 chiffres <https://pass.louba-maeiage.com/otp-verification>

Le jour du rdv il faut être accompagné d'une personne majeure et apporter :

- Formulaire de demande de passeport dûment complété
- Copie de l'extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif et sa transcription
- Copie Recto verso de la carte consulaire en cours de validité
- Reçu de paiement (5 ans : 150 \$; - 10 ans : 300 \$) et justificatif de rdv
- Deux photos d'identité sur fond blanc

Suivi et délivrance du passeport

Le jeune doit s'inscrire sur la plateforme de suivi des passeports pour suivre l'avancée de son passeport et recevoir par sms l'information de sa disponibilité

<https://suivipasseport.org>

Le jeune peut aller chercher le passeport lui-même ou donner procuration à une personne majeure munie d'une pièce d'identité et des copies des formulaire et reçu de paiement (info valide en avril 2026).

Aller plus loin

On peut recommander la lecture de 3 documents de 20 à 3 pages, disponibles au téléchargement sur le site du Forum des réfugiés :

Les documents d'état civil (nombreuses illustrations)

<https://www.forumrefugies.org/images/Ev%C3%A9nements/GUINEE - FICHE L%C3%A9tat civil.pdf>

Le contexte politique et social de la Guinée (histoire, géographie, droit, enseignement, emploi

<https://forumrefugies.org/images/Ev%C3%A9nements/ORMI - Fiche contexte Guin%C3%A9e VF.pdf>

Les parcours migratoires des jeunes migrants Guinéens

<https://www.forumrefugies.org/images/Ev%C3%A9nements/GUINEE - FICHE Profil et parcours.pdf>

Les sites, listes de diffusion et groupes WhatsApp utiles